

**Pétition « NON À UNE PRISON À CRISENAY ! SAUVONS NOS TERRES AGRICOLES
Adressé à M. Marc Guillaume, préfet de Région ; M. Thierry Coudert, préfet du département**

1) TEXTE DE MVAB

2) TEXTE DE M ; JEANIN MAIRE DE CRISENOY

MVAB M

Bonjour,

Il est dans les objectifs de l'association « Mieux Vivre à Blandy » de défendre les terres agricoles et de plus, dans la mesure de nos possibilités, de soutenir les agriculteurs qui font le choix de ne plus utiliser de pesticides chimiques de synthèse et d'aller vers une agriculture biologique.

L'artificialisation du territoire a des conséquences sur la nature. Elle engendre une perte de ressources en sol pour l'usage agricole et pour les espaces naturels. Elle imperméabilise certains sols, ce qui accroît la vulnérabilité aux inondations, et a également un impact sur la biodiversité. Nous nous insurgons donc contre le choix de l'implantation d'une prison sur des terres agricoles. Nous sommes également contre la ZAC des Bordes sur ces mêmes terres agricoles.

Les choix faits par la Préfecture de Seine-et-Marne et le Ministère de la Justice sont en contradiction totale avec les engagements pris par l'État, qui prévoit la non-consommation des espaces agricoles et l'arrêt de l'artificialisation des sols.

Martine Turgis – Présidente de l'association « Mieux Vivre à Blandy »

Mars 2021, nous apprenons avec stupéfaction que le préfet, a le projet d'implanter une prison à Crisenoy. Ni la population, ni les élus n'ont été consultés.

Défendons nos terres agricoles, notre sécurité, nos biens et notre sérénité.

La prison n'est pas du tout, la bienvenue et n'a absolument pas sa place dans notre joli et paisible village.

Ce centre pénitencier de **1000 places nécessite : 20 hectares de terres agricoles.**

Nous refusons, avec vigueur, l'implantation d'une prison dans une zone naturelle. Cela est en contradiction totale avec les engagements pris par l'Etat, qui prévoit la non-consommation des espaces agricoles.

La Maison d'arrêt prévue serait encore plus imposante que celle de Réau qui comporte 750 cellules. (Photo d'illustration. Sources : sigma-ingenierie.fr)

L'emplacement que la préfecture étudie est situé seulement à **500 m à vue des premières habitations** du Hameau des Bordes et à **700 m du village de Crisenoy.**

Ce projet pourrait détruire une petite commune de **684 habitants**, qui plaît pour sa tranquillité, ferait chuter les prix immobiliers et apporterait son lot de nuisance. Cette prison doit s'implanter dans une zone non habitée et non forestière en ciblant une des nombreuses friches disponibles.

Mobilisons-nous contre la construction de cette prison. **Unis Ensemble nous pouvons encore l'empêcher.**

Pour ce faire, nous vous invitons à signer notre pétition, et de la partager avant qu'il ne soit trop tard !

Soyez assurés de toute notre détermination.

Auteur : Mr le Maire Hervé Jeannin et ses conseillers